



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Emprunt obligataire



7 ans



Droit au remboursement  
à 100% de la valeur  
nominale à l'échéance



Coupon annuel de  
4% (brut)



Profil défensif à  
dynamique



**Eandis, la société d'exploitation des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz de la Communauté flamande, émet de nouvelles obligations en euro, offrant un coupon annuel brut de 4% pendant 7 ans, soit un rendement actuariel brut de 3,672% sur base du prix d'émission de 101,995%.**

### Profil d'entreprise d'Eandis scrl

Eandis est l'entreprise de services indépendante qui effectue les tâches d'exploitation pour sept gestionnaires flamands de réseau de distribution d'électricité et de gaz: Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz. Ces sept gestionnaires, détenus à 70% par les pouvoirs locaux (communes) et à 30% par Electrabel, sont les seuls actionnaires d'Eandis.

Dans le cadre de sa mission, Eandis assure:

- ✓ les travaux de raccordement;
- ✓ le relèvement des compteurs;
- ✓ des conseils sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et l'octroi des primes URE;
- ✓ l'acheminement de l'électricité jusque chez le client via le réseau à moyenne et basse tension;
- ✓ l'acheminement du gaz naturel jusque chez le client via le réseau à moyenne et basse pression;
- ✓ les travaux sur les réseaux de distribution;
- ✓ la résolution des pannes et des incidents techniques sur le réseau;
- ✓ l'entretien et la réparation de l'éclairage public dans les rues;
- ✓ les services du "fournisseur social" et le placement de compteurs à budget.

### Eandis en chiffres (au 31.12.2009)

- ✓ 4.200 collaborateurs
- ✓ Actif dans 235 villes et communes
- ✓ 88.778 km de réseau électrique
- ✓ 38.952 km de réseau de gaz naturel
- ✓ 2,5 millions de points de raccordement à l'électricité
- ✓ 1,5 million de points de raccordement au gaz naturel

En 2009, le groupe Eandis consolidé a réalisé un chiffre d'affaires de 1.084,2 millions EUR (chiffres IFRS). Ce résultat est largement tributaire des tarifs régulés imposés pour l'utilisation des réseaux de distribution par les fournisseurs. Ces tarifs ont été approuvés par la CREG, la Commission fédérale de Régulation de l'Electricité et du Gaz, et permettent au groupe de couvrir ses coûts (y compris les frais de financement) et d'assurer une rémunération équitable des capitaux investis. Ces tarifs sont fixés pour une période de 4 ans (période actuelle 2009-2012).

Dans un avenir proche, Eandis et les gestionnaires de réseau de distribution comptent investir

- ✓ dans la poursuite du développement de l'infrastructure de réseau, au vu notamment du grand succès de la production décentralisée d'électricité et de l'expansion légalement obligatoire des réseaux de gaz,
- ✓ dans l'introduction de compteurs intelligents qui devraient permettre à terme la réalisation d'un réseau énergétique intelligent et
- ✓ dans la transformation éventuelle d'une importante partie des réseaux de gaz en vue d'une adaptation au gaz hautement performant. (Source: [www.eandis.be](http://www.eandis.be) dans "A propos d'Eandis")



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 4 juin (9h) au 18 juin (16h) 2010.** Une clôture anticipée est toutefois possible, notamment en cas de sursouscription. **Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** Eandis.

**Garants:** Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz.

Chacun de ces Garants garantit les obligations à hauteur du pourcentage de la participation qu'il détient dans le capital de l'Emetteur (plus d'infos dans la Note d'opération, en page 9).

Il n'existe pas de rating de l'Emetteur ni des obligations.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant total attendu de l'émission: minimum 100 millions EUR.
- Code ISIN: BE0935120403.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées à dater du 23 juin 2010 sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil d'investisseur **défensif à dynamique**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 23 juin 2010.

**Prix d'émission:** 101,995% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 23 juin 2017, soit une durée de 7 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de défaut de l'Emetteur et des Garants.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 23 juin de chaque année et pour la première fois le 23 juin 2011.
- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 3,672%.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) dans Epargner et placer).



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique:** les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Risque

En cas de défaut de l'Emetteur et des Garants, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. De plus, les biens des Garants ne sont en principe pas saisissables, étant donné leur obligation d'assurer la continuité de la prestation du service public. Vu la relation entre les Garants et l'Emetteur, une telle insaisissabilité s'applique potentiellement aussi aux biens de l'Emetteur pour des raisons de continuité de la prestation du service public (plus d'infos à ce propos dans le document d'enregistrement, en page 13). Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Emetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus (voir ci-après) et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).



Documentation

**Prospectus:** le prospectus d'émission rédigé en anglais, composé de la note d'opération relative aux obligations (la "Note d'opération"), du document d'enregistrement et du résumé, daté du 2 juin 2010 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg le 2 juin 2010, ainsi que ses résumés en français et en néerlandais sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).

**Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque sa. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque sa ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque sa ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.**